

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 MARS 2015 A 20 H 00**

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, POTEAU Laura, TELLIER Didier, THAUVIN Christine

Absent excusé : BERRUE Didier (pouvoir à CLOUTIER Jacky)

Mme Laura POTEAU est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.

**APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir examiné le compte administratif 2014 du Service de l'Assainissement qui s'établit comme suit :

<i>· Recettes de fonctionnement</i>	<i>133 712,29 €</i>
<i>· Dépenses de fonctionnement</i>	<i>120 921,69 €</i>
<i>Soit un résultat positif de fonctionnement de</i>	<i>12 790,60 €</i>
<i>· Recettes d'investissement</i>	<i>56 979,53 €</i>
<i>· Dépenses d'investissement</i>	<i>52 724,01 €</i>
<i>Soit un résultat positif d'investissement de</i>	<i>4 255,52 €</i>
<i>· Résultat 2013 cumulé de fonctionnement</i>	<i>25 656,57 €</i>
<i>· Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	<i>12 790,60 €</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de clôture de</i>	<i>38 447,17 €</i>
<i>· Résultat 2013 cumulé d'investissement</i>	<i>224 362,64 €</i>
<i>· Résultat d'investissement de l'exercice</i>	<i>4 255,52 €</i>
<i>Soit un excédent d'investissement de clôture de</i>	<i>228 618,16 €</i>

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'approuver le compte administratif 2014 du Maire ainsi que le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal de SULLY SUR LOIRE établi par M. Gérard MOREAU, visé et certifié conforme qui n'appelle ni observation, ni réserve et de maintenir l'excédent d'exploitation en exploitation et de l'affecter en réserves au Budget Primitif 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (13 voix POUR et 2 voix CONTRE), le budget primitif 2015 du Service de l'Assainissement, détaillé en Commission Générale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 151 916,86 €

Section d'investissement : 282 414,18 €.

APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE AVEC AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le Compte Administratif 2014 qui s'établit comme suit :

· Recettes de fonctionnement	794 298,29 €
· Dépenses de fonctionnement	712 058,47 €
Soit un résultat positif de fonctionnement de	82 239,82 €
· Recettes d'investissement	594 650,07 €
· Dépenses d'investissement	519 583,76 €
Soit un résultat positif d'investissement de	75 066,31 €
· Résultat 2013 cumulé de fonctionnement	195 854,11 €
· Résultat de fonctionnement de l'exercice	82 239,82 €
Soit un excédent de fonctionnement de clôture de	278 093,93 €
· Résultat 2013 cumulé d'investissement	73 188,04 €
· Résultat d'investissement de l'exercice	75 066,31 €
Soit un excédent d'investissement de clôture de	148 254,35 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE), d'approuver le compte administratif 2014 du Maire ainsi que le compte de gestion 2014 du Receveur Municipal de SULLY SUR LOIRE établi par Monsieur Gérard MOREAU, visé et certifié conforme qui n'appelle ni observation, ni réserve et de prélever la somme de 70 000,00 € sur l'excédent de fonctionnement pour l'affecter en investissement à l'article R1068 du Budget Primitif 2015.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015, soit :

- Taxe Habitation : 15,67 %
- Foncier Bâti : 11,77 %
- Foncier non Bâti : 39,13 %

pour un produit fiscal attendu de 366 550 €.

***PARTICIPATIONS 2015 AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET FONDS UNIFIE
LOGEMENT***

Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2015, sa participation au financement des :

- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0,11 € / habitant, soit 110,99 €,*
- Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0,77 € / habitant, soit 776,93 €.*

***PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU
01/04/2015***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer :

- un emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps complet,*
- un emploi d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet,*

et approuve la modification du tableau des effectifs au 1er avril 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (13 voix POUR et 2 voix CONTRE), le budget primitif 2015 de la Commune, détaillé en Commission Générale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 892 805,63 €

Section d'investissement : 324 181,22 €.

***MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU LOIRET POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN
CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE
STATUTAIRE***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager.

***CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF POUR LA DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ELECTRICITE SUR LA PARCELLE DESIGNEE ZE 878 AU LIEUDIT
"LES SEIGNEURS"***

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) à bénéficier d'une servitude pour la distribution publique d'électricité sur la parcelle cadastrée ZE 878, sise au lieudit "Les Seigneurs", propriété de la Commune.

*AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RD 948 POUR DESSERVIR LA ZONE COMMERCIALE DE SUPER U
PROPOSITION DE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU LOIRET ET LA COMMUNE POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN ULTERIEUR DES PARTIES D'OUVRAGES*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de gestion et d'entretien ultérieure des parties d'ouvrages relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la Route Départementale 948 pour desservir la zone commerciale de SUPER U et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature ainsi que toutes pièces y afférentes.

REALISATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail qui sera chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'inventaire des zones humides sur le territoire de la Commune.

MOTION DE SOUTIEN POUR L'IMPLANTATION D'UN LYCEE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter une motion en faveur du projet d'implantation d'un lycée dans le bassin de vie des villes de Sully-sur-Loire - Châteauneuf-sur-Loire.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014

Le Maire informe l'assemblée qu'aucun marché public supérieur à 15 000 € HT n'a été conclu au cours de l'année 2014.

REMERCIEMENTS

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements des familles pour les marques de sympathie adressées lors des décès de M. Lucien BRANCHET, Mme Suzanne PLANSON et M. Léon GRAVELET.

Il remercie également toutes les personnes qui se sont manifestées lors du décès de sa mère.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur FOULON fait un compte rendu du rapport de l'étude de programmation pour*

l'aménagement et la valorisation du Vieux Bourg et des Bords de Loire rédigé par Mme Clotilde LIOT.

- *Monsieur BRETON informe l'assemblée des prochaines étapes et différentes approches relatives à l'étude pour la mise en place d'une nouvelle tarification des ordures ménagères.*
- *Monsieur FOULON informe l'assemblée qu'il a déposé un recours pour la récupération des sommes indument prélevées par l'Etat au titre de la dotation forfaitaire de l'année 2012.*
- *Monsieur BRETON informe le Conseil Municipal que des chicanes seront installées dans la Rue des Vignes afin de sécuriser cette voie.*
- *Monsieur TELLIER sollicite l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la création d'une commission achats et travaux.*
- *Monsieur TELLIER demande qu'une subvention soit demandée à la Communauté de Communes du Sullias pour la rénovation de l'éclairage public.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

Patrick FOULON